



Assemblée communale extraordinaire de Mont-Vully **du mardi 30 juin 2026 à 19h30 à la salle polyvalente de Nant**

C'est en présence de 50 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale extraordinaire.

La presse est représentée par : M Haenni représentant du Freiburger Nachrichten et du Murtenbieter. La Broye est excusée.

Excusés : M. et Mme Bischoff, Frédéric Chautems, André Kaltenrieder

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 24 du 12 juin 2026, par affichage aux piliers publics ainsi que sur le site Internet et par envoi de tout-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Joachim Ruede (côté lac) et M. Patrick Pinho (côté Mont y compris le Conseil communal).

Personnes sans droit de vote : 1

Personnes habilitées à voter : 50

Majorité : 26

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2026. (Il ne sera pas lu à l'Assemblée. Il est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/>)
2. Mode de convocation de l'Assemblée
3. Nomination des membres de la commission financière
4. Nomination des membres de la commission de naturalisation
5. Nomination des membres de la commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 21 avril 2026

Le procès-verbal était en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire, avec remerciements à son auteure.

2. Mode de convocation de l'Assemblée

Conformément à la loi sur les communes du 25 septembre 1989, l'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des Assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Cette dernière contient la liste, établie par le Conseil communal, des objets à traiter.

L'Assemblée communale est convoquée au moins dix jours à l'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage aux piliers publics, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tout-ménage ou d'une convocation individuelle.



Le Conseil communal vous propose la variante suivante :

- Convocation par tout-ménage
- Affichage aux piliers publics
- Insertion dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg

Joakim Ruede : Est-ce qu'il y a une différence au mode précédent ? Non

Mélanie Rouiller : Il serait toutefois souhaitable de préciser sur le site où a lieu l'Assemblée communale.

Vote de l'Assemblée : le mode de convocation de l'Assemblée est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3. Nomination des membres de la commission financière

Le Conseil communal vous propose les membres suivants :

- Estelle Pellet
- Luc Bosshard - excusé
- Zeynep Fortis
- Patrick Mentha - excusé
- Sylviane Pleines Morel
- Sully Rufener
- Luc Simonet - excusé

Vote de l'Assemblée : Les membres de la commission financière pour la législature 2026-2031 sont élus à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4. Nomination des membres de la commission de naturalisation

Le Conseil communal vous propose les membres suivants :

- Caroline Bienz - excusée
- Géraldine Gillard
- Carole Javet
- Mélanie Rouiller
- Rita Schlutius
- Sibel Süglün - excusée

Alice de Chambrier fonctionnera comme présidente, mais sans droit de vote.

Vote de l'Assemblée : Les membres de la commission de naturalisation pour la législature 2026-2031 sont élus à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



5. Nomination des membres de la commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Le Conseil communal vous propose les membres suivants :

- Julien Berset
- Florian Chervet - excusé
- Laurent Cressier
- Doriane Kittel
- Federica Steffanini

Vote de l'Assemblée : Les membres de la commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la législature 2026-2031 sont élus à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

6. Divers

Points de certains dossiers en cours par Swen Rüeeggger :

- 1) **Trottoir de la Crausaz** : préavis négatif de certains services, notamment de la part du service de l'environnement. Le dossier est actuellement en cours de traitement et nous sommes assez confiants quant à une issue favorable. La décision finale de la DIME est encore attendue pour la levée des oppositions.
- 2) **Projet de la Gare** : comme annoncé dans la presse, les opposants ont perdu devant le Tribunal fédéral. L'ancien bâtiment de la gare voyageurs pourra donc être démoli. Les travaux n'ont toutefois pas encore commencé, l'entreprise mandatée étant actuellement mobilisée sur un autre chantier. Le démarrage des travaux doit donc être replanifié. Par ailleurs, s'agissant du projet communal, des oppositions ont été déposées et nous travaillons actuellement à leur levée. Nous sommes confiants quant à l'obtention d'un feu vert du Canton dans les prochains mois. Cela ne signifie toutefois pas que les opposants ne déposeront pas de recours, ce qui pourrait encore retarder le projet.
- 3) **Zone 30 km/h** : plusieurs séances ont eu lieu afin d'assurer le suivi du projet. Le bureau d'ingénieurs est actuellement dans la phase finale de préparation et une présentation des plans est prévue prochainement. L'objectif est de pouvoir soumettre le projet à l'assemblée d'automne afin qu'un budget puisse être voté pour sa réalisation.

André Stöhr : Il y a deux ou trois ans, nous avons voté pour l'installation de lampadaires plus économes en énergie, qu'en est-il ?

Swen Rüeeggger : Le projet est en cours de planification, avec un début des travaux prévu à l'automne, secteur par secteur.

André Stöhr : Concernant le projet de la Crausaz à Lugnorre, qui n'avance plus depuis plus de dix ans, une grue est toujours installée sur le site. Est-ce que le projet est toujours d'actualité ? Où en est le dossier et quelles informations pouvez-vous nous donner à ce sujet ?

Guy Petter : La Commune souhaite que ce projet puisse enfin se concrétiser et ne plus avoir ce secteur en attente. Le dossier est actuellement auprès de la Préfecture. Les promoteurs doivent remettre le dossier d'enquête et le projet est toujours en cours. Le Conseil communal souhaite que ce projet puisse aboutir.

Françoise Chervet : Qu'en est-il du projet de la chapelle funéraire ?



Swen Rüeeggger : Pour rappel, nous avons changé d'architecte en raison de problèmes liés au budget. Le Conseil communal a maintenant validé les plans, et l'architecte travaille actuellement sur le budget. L'objectif est de pouvoir soumettre ce projet au vote en décembre. En cas d'acceptation, sa réalisation pourrait avoir lieu en 2027-2028.

Françoise Chervet : Qu'en est-il du parking de la Jordila ?

Marco Dos Santos : Nous en avons effectivement parlé, mais je ne peux pas vous donner davantage d'informations à ce jour. Le dossier est en cours et nous y reviendrons en décembre.

Frédéric Noyer : Le Murten Classics aura lieu le 9 août 2026 à l'église de Motier. Le concert présentera une symphonie et sera suivi d'un apéritif qui se tiendra devant l'église.

Françoise Chervet : Qu'en est-il du bateau qui pourrit dans la Broye ? Avons-nous eu un retour du Service de l'environnement ?

Guy Petter : Ce dossier est sous la responsabilité du Canton, plus précisément du Service des lacs et cours d'eau. La Commune a écrit au Canton afin de connaître l'état d'avancement du dossier. Effectivement, cette situation ne donne pas une très bonne image de la Commune. Nous allons relancer le Canton afin qu'il nous informe des prochaines étapes et de la suite qui sera donnée à cette affaire.

Patrick Chartoire : Est-ce que cette épave appartient à une entreprise qui a fait faillite ?

Guy Petter : Nous ne sommes pas en charge de la gestion de ce dossier et ne sommes donc pas en mesure de répondre à cette question.

Patrick Chartoire : La route Morat–Ins est barrée, mais il n'est jamais indiqué si l'accès à notre commune est maintenu. Est-ce que notre commune a été oubliée dans la signalisation ? Qu'en est-il également des travaux de nuit ? On a parfois l'impression que le passage est possible une fois sur deux.

Guy Petter : Nous prenons note de cette remarque et allons adresser un courrier à l'OFROU afin de demander des précisions et une meilleure signalisation.

Eric Guillod : Bellechasse va abandonner l'exploitation de la source de la Rosaire. Est-ce que la Commune en a été informée ? Serait-elle intéressée à reprendre cette source ? Avons-nous des informations à ce sujet ?

Frédéric Noyer : Cela fait seulement quelque temps que je suis en charge de cette question. Des discussions ont eu lieu avec les exploitants du stand de tir, qui sont les premiers concernés. À ce jour, les échanges se poursuivent entre le Service technique et les Carabiniers afin de trouver une solution pour que le stand de tir puisse continuer à être alimenté en eau. Effectivement, Bellechasse ne souhaite pas poursuivre l'exploitation de cette source. La question n'a pas encore été abordée au niveau de la Commune. Plusieurs options sont envisagées, mais il n'est pas question, à ce stade, que la Commune reprenne directement la source. Une séance est prévue afin d'évaluer les différentes possibilités. Bellechasse est disposé à trouver une solution avant de modifier la situation actuelle, notamment en fonction de la date de fin des travaux du réservoir. L'objectif est de faire en sorte que l'alimentation en eau puisse continuer à fonctionner normalement dans l'intervalle.

Guy Petter : La Commune a décidé de ne pas intégrer cette source à son réseau. Nous disposons toutefois d'informations concernant la qualité de l'eau.

Frédéric Noyer : La source n'est pas raccordée au réseau communal et ce n'est pas prévu.

Eric Guillod : La conduite descend-elle jusqu'au village ?

Frédéric Noyer : Une des options serait de raccorder le stand de tir. La conduite descend jusqu'à proximité du village, vers la route de Chaumont. Je n'ai pas le cheminement exact en tête, mais je pourrai revenir vers vous avec cette information.



Eric Guillod : Concernant le réservoir de Bellechasse et la reprise de la route, les travaux ont été effectués, mais il faudra être attentif à l'état de cette route. La chaussée est complètement dégradée par endroits. Il faudra voir comment cette route évoluera.

Swen Rüeggsegger : Je suis entièrement d'accord. Le Service technique est déjà informé de la situation.

Prise de parole de Michel Petter, Lugnorre, Propriétaire forestier et exploitant

Sujet : Réaction au projet de Pronatura ayant pour but d'acheter des forêts privées sur le Mont-Vully afin d'y faire une réserve forestière, Article RTS du 11 juin 2026

Suite à l'émission de la Télé Journal du dimanche 7 juin 2026 concernant Pro Natura qui veut faire une zone nature dans les forêts du Mont-Vully.

Je trouve ce projet inadmissible. C'est contre nature de laisser des forêts à l'abandon. Une forêt entretenue consomme énormément de CO₂. Une forêt négligée, très peu.

Je ne comprends pas cette émission du fait que les propriétaires ne soient pas avertis, même pas la Commune. Présent à cette émission : 2 membres de Pro Natura, plus l'ingénieur forestier du 2^e arrondissement. Le 2^e arrondissement commence au Vully pour finir au Lac Noir. Les singinois prennent les vullyerains pour des singes (?) et les moratois pour du mistelar.

Si Pro Natura fait du Mont-Vully une zone nature, fini le motocross, les randonnées, le VTT, la chasse, les cueillettes de champignons, de fleurs et de fruits. Fini de lâcher les chiens. Les sentiers sont en danger vu la forêt malade (chutes d'arbres). Exemple : l'année dernière, le sentier de la Pierre Agassiz et le sentier des Rives fermés tout le printemps et l'été à cause de chutes d'arbres.

La Poste a acheté 2 400 hectares de forêt en Allemagne. Cela représente 3 fois le domaine du Vully.

Nous, trois vullyerains qui se sont bien investis ces dernières années, tous nos investissements : achat de forêts, plantations, coupe de bois, force, machines, petits matériels, etc pour du vent !

Dans le métier de forestier-bûcheron, il y a toujours plus d'apprentis, même au Vully. Pro Natura leur ferme la porte. Que Pro Natura fasse de même avec la viticulture.

Pour aller au Valais, il faut passer Saint-Maurice par la route, mais le retour se fait par le Rhône en pièces détachées, vu le changement climatique et les chaleurs extrêmes.

Je proposerais à la Commune de réfléchir à faire une place de détente avec la forêt de la Sise. Créer des petits sentiers pour petites grillades, jeux d'enfants, des bancs, parcours Vita, fitness. Profiter des réduits pour faire des refuges climatiques et de l'école en forêt. C'est les premières années d'école que l'on peut montrer aux écoliers que la forêt n'a pas besoin de nous, mais nous avons besoin de la forêt. Quand ils ont la BMV, cela est trop tard.

Pour ma part, je continuerai de planter de la forêt et de les entretenir pour autant que ma santé me le permette et que Pro Natura ne l'interdise pas.

J'aimerais, pour le futur, continuer de voir nos enfants et petits-enfants aller à l'école en chantant : vive la vie, vive la joie, que de les voir mourir à petit feu dans les déchets nucléaires, le méthane et le carbone.
À vous de choisir.

Guy Petter : Effectivement, nous avons été surpris lorsque nous avons appris la situation par la télévision. Nous avons ensuite pris contact avec les personnes concernées, notamment Michel Pellet, Daniel Guillard et Cédric Derron que nous avons reçus afin de revoir le sujet ensemble. La Commune n'avait pas reçu de courrier au préalable. Nous avons préparé un courrier à l'attention de Pro Natura et le dossier est actuellement en cours.



Prise de parole lors de Cédric Derron, Sugiez, Propriétaire forestier et exploitant

Sujet : Réaction au projet de Pronatura ayant pour but d'acheter des forêts privées sur le Mont-Vully afin d'y faire une réserve forestière, Article RTS du 11 juin 2026

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chère Assemblée.

Je souhaite ce soir m'adresser à l'Assemblée communale et aux propriétaires forestiers afin de donner mon avis sur ce projet de réserve et de susciter un intérêt pour la forêt dans notre Commune.

Pronatura a pour projet d'acheter des forêts privées sur le Mont-Vully afin d'y faire une réserve forestière. Nous les propriétaires et exploitants forestiers y sommes opposés.

Je souhaite tout d'abord dénoncer ce projet. Pourquoi Pronatura s'en prend aux forêts privées alors que rapidement et simplement elle pourrait acheter des centaines d'hectares appartenant à l'Etat de Fribourg. Surtout que ces forêts publiques présentent les mêmes espèces animales et végétales que les forêts du Mont-Vully. Alors pourquoi s'en prendre à la propriété privée !

Pour la construction du réservoir de Bellechasse, Pronatura ne s'y est pas opposé. Dans ce cas-là, la préservation de l'environnement et du patrimoine les laisse apparemment indifférent.

Dans l'article de la RTS, le chef de projet de Pronatura dit, je cite « Si une crise énergétique survenait dans 60 ans ces forêts pourraient être exploitées et toutes les valeurs naturelles accumulées...seraient perdues ». Cette déclaration est totalement fausse. L'exploitation de la forêt ne détruit pas les valeurs naturelles, elles les modifient, mais ne les détruit pas. Pronatura sous-entend, que lors d'une hypothétique crise, on pourrait surexploiter le Mont-Vully voir raser la forêt. La loi fédérale sur les forêts est on ne peut plus claire. Les coupes rases sont totalement interdites et l'abattage des arbres est soumis à l'autorisation du service forestier. Cet argument de Pronatura est donc mensonger et a pour but de faire peur aux propriétaires et à manipuler l'opinion publique. Je déplore ce genre de méthode.

Au vu des défis que rencontre la forêt avec le changement climatiques, les espèces invasives et les maladies, nous devons gérer et soigner nos forêts. La forêt a quatre fonctions : la production de bois, le maintien de la biodiversité, l'accueil du public et la protection. Nous ne pouvons pas balayer 3 fonctions sur 4. Nous devons exploiter la forêt, car exploiter ce n'est pas détruire, c'est abattre, planter, soigner, entretenir.

Nous les exploitant du Vully sommes prêt à conseiller les propriétaires désireux de gérer et entretenir leurs forêts. Si tout de même certains propriétaires souhaitent se séparer de leurs forêts ou dissoudre une communauté héréditaire, alors qu'ils vendent les à un ami, un voisin ou un exploitant passionné. Nous avons également des jeunes habitants de notre Commune qui terminent leur apprentissage de forestier bucheron qui seraient certainement ravis d'acquérir quelques parcelles de forêts. Si certains propriétaires sont convaincus que la réserve est ce qu'il y a de mieux pour leur forêt et adhèrent aux idées de Pronatura, alors qu'ils fassent un contrat pour une réserve d'une certaine durée, mais qu'ils ne vendent pas leurs forêts. Nous devons rester acteurs et maîtres de l'avenir de nos forêts.

Car n'oublions pas que sous la forêt, sous les arbres il y a le Mont-Vully. Est-ce qu'aujourd'hui nous souhaitons vendre le Mont-Vully, emblème de notre Commune à Pronatura ?

Pour conclure, Pronatura va approcher les propriétaires et leur raconter de belles histoires et leur proposer de l'argent pour leurs forêts. Nous, les exploitants forestiers du Vully, nous proposons aux propriétaires la passion pour la forêt, nous proposons d'avoir la fierté de transmettre aux générations suivantes des forêts de qualité et en bonne santé.

Parlez-en autour de vous, je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une belle soirée. Merci

Guy Petter : C'est effectivement un dossier important. Nous suivons de près l'ensemble des éléments qui ont été évoqués.



Françoise Chervet : Serait-il possible de prévoir des stores pour la salle de gymnastique ?

Guy Petter : Nous allons revoir le projet concernant le vitrage de la salle. La priorité est actuellement donnée aux travaux de l'école avant d'envisager le remplacement ou le rafraîchissement des stores.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des Commissions et groupes de travail.

Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée, un bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 20h30, lorsque le Syndic, Guy Petter, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale ad interim
Christelle Martin

Le Syndic
Guy Petter